

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e SÉANCE

Séance du mardi 7 avril 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 43).
2. **Lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement** (p. 45).
M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.
3. **Motion d'ordre** (p. 51).
MM. Jacques Larché, président de la commission des lois ;
Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois ;
Michel Dreyfus-Schmidt, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 51)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX

4. **Fonctionnement des établissements pénitentiaires.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 51).

Mme Marie-Claude Beaudeau, M. le président.

MM. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice ; Michel Dreyfus-Schmidt, Charles Lederman, Jean-François Le Grand, Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois ; Jacques Larché, président de la commission des lois.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. **Communication de M. le président de l'Assemblée nationale** (p. 57).
6. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 57).
7. **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 58).
8. **Ordre du jour** (p. 58).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

LECTURE D'UNE DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai l'honneur de vous donner lecture du discours que prononce actuellement M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale.

« Mesdames, messieurs les députés, le 16 mars 1986, les Français ont donné leur confiance à une nouvelle majorité. C'est celle qui, depuis un an, unanime, soutient le Gouvernement.

« Pourquoi les Français l'ont-ils fait ? Parce qu'ils avaient le sentiment que la France n'était pas engagée sur la bonne voie.

« Certes, la situation mondiale expliquait et explique encore une part de nos difficultés. Je mentionnerai notamment l'instabilité monétaire internationale qui fait monter les taux d'intérêt et freine ainsi l'expansion, l'endettement des pays en voie de développement, le déséquilibre de la balance commerciale et, dans de trop nombreux pays, des déficits budgétaires massifs.

« Le monde connaît une situation caractérisée par une croissance économique insuffisante et, par conséquent, par un chômage qui, partout ou à peu près partout, est de l'ordre de 10 p. 100 de la population active.

« Mais la situation difficile dont nous avons hérité il y a un an avait également, nul ne peut l'oublier et encore moins le contester, des causes propres à la politique qui avait été suivie de 1981 à 1986.

« Notre économie souffrait d'une excessive rigidité et d'un grave manque de compétitivité ; les résultats du commerce extérieur étaient décevants (*Murmures sur les travées socialistes*) ; la croissance était plus faible que celle de nos voisins, tandis que la hausse des prix, elle, était plus forte. (*Protestations sur les mêmes travées*) ; le déficit budgétaire avait progressé à un rythme tel que notre dette publique avait triplé. »

Un sénateur socialiste. C'est faux !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Plus de 600 000 emplois avaient été détruits au cours des cinq années précédentes ». (*Nouvelles protestations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« La dégradation de notre compétitivité était liée, notamment, à l'accroissement des charges des entreprises. Nous avions pris un retard important en matière d'investissement productif puisque celui-ci a baissé régulièrement entre 1981 et 1984. » (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Louis Perrein. Et avant ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... alors que nos principaux concurrents poursuivaient la modernisation de leur équipement industriel. Notre économie manquait de flexibilité dans tous les secteurs et sur tous les marchés, qu'il s'agisse du marché des biens et des services, du marché du travail ou du marché des capitaux. L'insuffisante rentabilité de nos entreprises était d'autant plus inquiétante que celles-ci supportaient des taux d'intérêt réels élevés.

« A cela s'ajoutaient des phénomènes d'une autre nature, mais tout aussi préoccupants pour l'unité et la cohésion de notre pays : l'insécurité et la violence, la montée du chômage, frappant tout spécialement la jeunesse, la diminution du pouvoir d'achat des familles et du revenu agricole, la naissance d'une nouvelle pauvreté, ... »

M. André Méric. Oh ! la la !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... avec son cortège d'inégalités et d'injustices, la menace sur l'équilibre financier des régimes sociaux, due notamment à des décisions hâtivement prises et sans couverture financière.

« Enfin, l'Etat pesait chaque jour plus lourdement sur la vie politique, économique et sociale du pays par les nationalisations intempestives, l'accroissement des interventions bureaucratiques de toute nature, le maintien du régime de contrôle administratif sur les prix, sur les changes, sur le crédit, sur la gestion sociale des entreprises. » (*Protestations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et l'emploi !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Tout concourait à rendre plus insupportable aux Français une emprise de l'Etat qui les paralysait de plus en plus.

« Voilà pourquoi ils se sont détournés de l'ancienne coalition élue en 1981 et voilà pourquoi ils ont confié à une nouvelle majorité le soin de mettre en œuvre une autre politique... »

M. André Méric. Nous sommes sur le retour !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... pour que la France redevienne un pays plus uni, aux tensions réduites et non pas aggravées, un pays plus libre, avec un Etat à sa place et assurant vraiment les responsabilités qui sont les siennes, un pays plus dynamique, où la croissance permet de stopper la destruction des emplois... »

M. Robert Schwint. Quelle croissance ?

M. Albin-Chalandon, garde des sceaux. « ... un pays plus juste où des vraies mesures sont prises pour les plus défavorisés (*Protestations sur les travées socialistes*), un pays enfin plus respecté dans le monde parce que plus assuré dans sa puissance économique et les moyens de sa défense. »

M. Robert Schwint. Baratin !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « En un mot comme en cent, mesdames, messieurs, les Français n'ont plus voulu du socialisme. » (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Sitôt élue, la nouvelle majorité a dû prendre une première décision. Dès lors que le Président de la République était déterminé, en dépit de la consultation électorale, à rester

en fonction (*Exclamations sur les travées socialistes*)... et que cette décision ne pouvait être légalement contestée par quiconque (*Exclamations de soulagement sur les mêmes travées*), que fallait-il faire ?

« Refuser de gouverner, c'était prendre le risque d'ouvrir une crise, ... »

M. André Méric. M. Barre !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... peut-être une crise de régime, avec son cortège de gouvernements renversés, de mandats interrompus, de contestations dans le pays. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*) C'était aussi, alors que notre économie exigeait un redressement immédiat, la laisser s'affaiblir encore.

« Il fallait, à l'évidence, prendre acte de la situation créée par la volonté des Français et assumer pleinement nos responsabilités.

« Je sais que cette décision a fait, à l'époque, l'objet de nombreuses discussions. Aurions-nous les moyens de gouverner ? Pourrions-nous, en deux ans, commencer le redressement et le rendre suffisamment tangible pour que les Français en mesurent les effets dès 1988 ? » (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. André Méric. Un an devait suffire !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Malgré ces interrogations, nous n'avons pas hésité. Nous avons pensé que, puisque nos concitoyens nous avaient fait confiance, il n'était ni possible ni démocratique de refuser le mandat qu'ils nous avaient confié. Le pays n'aurait pas compris. Il ne nous aurait pas pardonné de fuir nos responsabilités. »

M. André Méric et plusieurs autres sénateurs socialistes. Il faut le dire à M. Barre !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « C'est ce qui a entraîné la constitution d'un gouvernement soutenu par l'union pour la démocratie française et par le rassemblement pour la République.

« Ce gouvernement, que j'ai l'honneur de diriger se présente aujourd'hui devant vous, au bout d'un an de gestion, pour vous demander de lui confirmer votre confiance. » (*Murmures sur les travées socialistes.*)

« S'il le fait, c'est parce qu'il est bon qu'à échéance régulière la représentation nationale réaffirme par un acte solennel son soutien, mieux que son soutien, son adhésion profonde (*Exclamations sur les travées socialistes*) aux objectifs définis en commun et à l'action que nous menons sous son contrôle. » (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

Un sénateur socialiste. Vous êtes en perte de vitesse !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Je suis sûr que vous confirmerez ainsi que la voie choisie, il y a un an, était la bonne, que vous continuerez à la soutenir sans réserve, que vous êtes décidés à le faire jusqu'au bout et que vous êtes prêts à la justifier et à la défendre devant les Français au printemps 1988. » (*Très bien ! et vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Mme Hélène Luc. Et la manifestation pour la sécurité sociale ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Quelle politique avons-nous menée depuis un an ? Je puis dire, sans crainte d'être contredit, que jamais un gouvernement n'a autant fait, et en aussi peu de temps, pour changer en profondeur notre société. » (*Exclamations sur les travées socialistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

« Je n'ai pas l'intention de dresser ici la liste de tout ce qui a été entrepris. Mais permettez-moi de vous en rappeler l'essentiel que l'on peut rassembler autour de quatre grandes idées. »

M. André Méric. Les prisons !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Un meilleur fonctionnement de notre démocratie ; plus de justice et de sécurité pour les Français ; plus de responsabilité et de participation des citoyens ; plus de liberté pour tous ! » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. André Méric. On ne s'en était pas aperçu !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Un meilleur fonctionnement de notre démocratie, c'est le retour au scrutin majoritaire qui, seul, permet à la fois aux électeurs d'effectuer un choix clair et simple... »

M. Robert Schwint. Charcutage !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... et de confier le Gouvernement à une majorité unie, sans risque de retour au système des partis dont la France a tant souffert dans le passé. »

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Plus de justice pour les Français, c'est s'attaquer aux deux inégalités les plus inacceptables dans notre société : l'inégalité devant la société, l'inégalité devant l'emploi. » (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

« Pour la sécurité, nous avons pris les mesures qui s'imposaient pour renforcer notre dispositif de lutte contre la délinquance, la criminalité et le terrorisme.

« Face au chômage, nous avons immédiatement adopté un plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes (*Rires sur les mêmes travées*) ; nous avons assoupli les règles de gestion des entreprises pour leur permettre d'accroître leurs embauches ; nous avons défini de nouvelles mesures en faveur des chômeurs de longue durée ; nous avons engagé un vaste programme de modernisation de notre système de formation professionnelle. »

M. André Méric. Il y a plus de chômeurs qu'avant !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Plus de responsabilité des citoyens, tel est le sens non seulement de l'ordonnance que nous avons prise pour développer l'intéressement et la participation des travailleurs à la gestion, aux résultats et au capital de leur entreprise, mais aussi du programme ambitieux de privatisation que nous avons mis en œuvre. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Les prisons !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Car, en faisant adopter par le Parlement la privatisation en cinq ans de soixante-cinq entreprises publiques, nous avons voulu développer enfin dans notre pays un véritable actionariat populaire, c'est-à-dire permettre aux salariés des entreprises concernées et à tous les Français de devenir les propriétaires des grandes sociétés industrielles et financières de notre pays. » (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Robert Schwint. Cela leur fait une belle jambe !

M. André Méric. C'est de la fumisterie !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Enfin, et j'allais dire surtout, plus de liberté pour tous. » (*Marques d'étonnement sur les travées socialistes.*)

Un sénateur socialiste. Surtout pour les étudiants !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « En ce domaine, les mesures que nous avons prises sont nombreuses et concernent tous les aspects de notre vie économique et sociale.

« Rétablissement des libertés économiques ; liberté des changes, liberté du crédit, liberté des prix et mise en œuvre d'un droit moderne de la concurrence. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. L'affichage !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Liberté de gestion des entreprises grâce à l'assouplissement des règles du droit du travail qui, par leur rigidité, leur complexité et leur lourdeur jouent en fait contre l'emploi. » (*Protestations sur les travées socialistes.*)

« Réduction, partout où cela était possible et souhaitable, de l'emprise de l'Etat, en diminuant les prélèvements fiscaux, en exonérant d'impôts plus de deux millions de familles à revenus modestes, en rendant plus équitables, plus humains, moins inquisitoriaux les rapports entre le contribuable et l'administration fiscale. »

M. Louis Perrein. En supprimant l'impôt sur les grandes fortunes !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Liberté dans le secteur de la communication et de l'audiovisuel avec la création de la commission nationale de la communication et des libertés (*Vives protestations sur les travées socialistes et communistes.* - *Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique*) et l'instauration du pluralisme dans la télévision et la radio. » (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Gérard Delfau. L'Etat R.P.R. !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Il est bien évident que de tels changements supposaient que, parallèlement, nous engagions fermement le redressement de notre économie. C'est ce que nous avons fait dès le mois d'avril en donnant à notre monnaie une valeur réaliste et stable (*Protestations sur les travées socialistes*), en engageant, dès le collectif de 1986 un effort important de réduction du déficit budgétaire, effort intensifié par la suite dans le budget de 1987, en menant une politique monétaire rigoureuse, en refusant, quelles que soient les difficultés rencontrées sur notre chemin, la facilité dans le domaine des rémunérations, bref en choisissant une politique de sagesse et de rigueur financière.

« Quel est finalement le sens de notre action ? C'est de remettre notre pays au niveau des grandes démocraties modernes. C'est d'engager le redressement par la liberté et pour le progrès. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

« Quels sont, mesdames, messieurs, les résultats obtenus au bout d'un an ? »

Plusieurs sénateurs socialistes. Zéro ! Rien !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Tout d'abord, nous avons gouverné avec le souci de notre responsabilité devant le pays. Nous en sommes fiers et la majorité qui nous a soutenus peut en être également fière. Ensemble, nous avons participé à une action de rénovation et de libération sans précédent, action de plus en plus remarquée à l'étranger et qui laissera sa marque durable sur notre pays. La France a changé, et elle a changé grâce à nous. »

M. André Méric. On ne s'en est pas aperçu !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Dans ses profondeurs, la nation s'en rend compte. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Hélas !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Les résultats, quels sont-ils ? La sécurité... »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. ... sociale ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... est mieux assurée, et nos concitoyens le constatent dans leur vie quotidienne.

« L'accord national sur la politique de défense renforce l'influence de la France dans le monde.

« Les privatisations, en dépit des pronostics pessimistes de certains experts, connaissent un succès extraordinaire. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Les prisons !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Quatre mois ont suffi à mettre en œuvre deux importantes privatisations : Saint-Gobain et Paribas. Dix autres opérations sont aujourd'hui engagées. En moins d'un an, plus d'un quart de notre programme de législation aura été réalisé. »

Un sénateur socialiste. Vous vendez le patrimoine !

M. Paul Loridant. Vous vendez la vaisselle !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Sur le plan financier, l'affectation des produits des privatisations à l'amortissement de la dette allège les prélèvements de l'Etat sur le marché ; les dotations complémentaires accordées aux entreprises nationales permettent à celles-ci d'accroître leurs efforts d'investissement et de recherche.

« Mais surtout, comment ignorer désormais l'immense succès populaire des privatisations, qu'il s'agisse du personnel ou des petits épargnants ?

« Cinquante pour cent des salariés ou des retraités de Saint-Gobain et de Paribas ont choisi de devenir actionnaires de leur entreprise. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. Claude Estier. Cela leur fait une belle jambe !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Pour une société régionale comme la Sogenal, 97 p. 100 de ses salariés en France ont voulu acquérir des actions de leur banque. »

M. Paul Loridant. Vous les vendez à la moitié de leur valeur !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Plus de 3 800 000 souscriptions individuelles de petits porteurs ont été recensées par Paribas. Grâce à la privatisation et à l'extraordinaire développement du marché financier qu'elle a suscité, le nombre des actionnaires directs, dans notre pays, a plus que triplé. »

M. Claude Estier. Et alors ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Il ne s'agit pas là seulement d'un succès économique mais d'une profonde révolution dans notre société. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Claude Estier. Ils ne sont pas très convaincus là-bas !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Notre économie amorcée désormais son redressement. Le déficit budgétaire a diminué ; l'endettement extérieur de l'Etat aussi. (*Murmures sur les travées socialistes et communistes.*) La croissance a augmenté l'année dernière deux fois plus que l'année précédente et nous avons recommencé à créer des emplois. » (*Protestations sur les mêmes travées.*)

M. André Méric. C'est pas vrai !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Notre commerce extérieur est équilibré, nos investissements productifs ont augmenté en volume... »

M. André Méric. On ne s'en est pas aperçu !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... l'inflation a été ramenée, elle, au niveau moyen de celui de nos voisins. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*) L'emploi des jeunes s'est amélioré. »

M. André Méric. En février !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Si, globalement le chômage continue d'augmenter en raison de l'arrivée sur le marché du travail chaque année d'environ 200 000 demandeurs d'emploi supplémentaires, il ne faut pas oublier, mesdames, messieurs, que pour la première fois depuis 1981 nous avons, en 1986, créé dans le secteur marchand de notre économie plus d'emplois qu'il n'en a été détruit. » (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.* - *Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. André Méric. Malgré cela, le chômage a augmenté !

Mme Hélène Luc. Demandez aux jeunes ce qu'ils en pensent !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Certes, ces résultats sont encore limités et insuffisants. Le redressement n'en est qu'à ses débuts. L'effort que nous avons encore à accomplir est, à l'évidence, un effort de longue durée. Je sais - et vous savez bien tous - que, depuis 1973, notre pays a trop donné à la consommation et pas suffisamment à l'investissement et au renforcement des entreprises. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Qui était Premier ministre en 1975 !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Nous en supportons les conséquences et nous les supporterons encore, plusieurs années. Ce n'est pas en quelques mois que pareille situation peut être redressée. Il nous faut du temps, il nous faut de la patience... »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il vous fallait cent jours !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... de la volonté et du courage. Certes, les difficultés ne nous ont pas manqué. Nous les avons connues, notamment à la fin de l'année dernière. Un projet de loi sur la réforme des universités, qui allait dans la bonne direction... » (*Vives protestations et rires ironiques sur les travées socialistes et communistes.*)

M. André Méric. C'est la meilleure !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... et qui ne justifiait par les reproches qui lui étaient faits, a soulevé telle ment d'incompréhension spontanée ou organisée (*Protestations sur les travées socialistes et communistes. - Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique*) que j'ai jugé préférable de le retirer. Il ne sert à rien d'engager de bonnes réformes, encore faut-il, bien sûr, qu'elles soient comprises et bien admises pour pouvoir être bien appliquées. » (*Ah ! sur les travées socialistes.*)

Mme Hélène Luc. Les étudiants vous ont répondu !

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Il fallait tenir le langage de la concertation avant !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « C'est ensuite des difficultés sociales que nous avons rencontrées. Au cours d'un hiver exceptionnellement rude, une grève a paralysé durant plusieurs semaines les grands services publics. »

M. Jean-Luc Mélenchon. Et la grève des routiers, il y a deux ans !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Je n'ai pas cru possible, ni souhaitable, de modifier la politique suivie en matière de salaires. Dès lors que, dans le secteur public comme dans le secteur privé, le maintien du pouvoir d'achat était assuré... »

M. André Méric. Ce n'est pas vrai !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... il ne pouvait être question de modifier l'équilibre de notre économie, d'aggraver les charges des entreprises, le déficit du budget, et de risquer ainsi une relance de l'inflation en cédant à la facilité. »

Un sénateur du R.P.R. Très bien !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Je ne prétends pas que les revendications étaient illégitimes. (*Ah ! sur les travées socialistes.*) Je dis simplement que, dans la situation qui était la nôtre, il n'était pas possible de modifier nos décisions, je ne l'ai donc pas fait. »

M. Paul Loridant. Sauf pour les grandes fortunes !

M. Jean Chérioux. Et les antiquaires !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Troisième difficulté, enfin, les difficultés monétaires. »

« Le mouvement erratique des monnaies a entraîné de graves tensions dans le système monétaire européen dont la France a supporté les effets, malgré une politique économique qui est publiquement appréciée par tous nos partenaires. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes employés à proposer une réforme du système monétaire européen, et nous avons fait en sorte que puissent se réunir à Paris les ministres des finances des grands pays industrialisés. Ils ont conclu, le 23 février dernier, les accords du Louvre qui constituent un pas important pour le rapprochement des politiques économiques des pays industrialisés, la convergence de leurs interventions sur les marchés et l'affirmation de leur solidarité monétaire. »

« Ces difficultés-là, mesdames, messieurs, ou d'autres, étaient prévisibles. Une politique de redressement ne se fait jamais sans mécontentement ni tension, d'autant que les efforts précédents les résultats qui n'apparaissent, eux, que plus tard. Cela, nous le savions, vous le saviez, et c'est un risque que nous avons couru les yeux ouverts parce qu'il y allait du service de notre pays qui devait être gouverné. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*) Si c'était à refaire, mesdames et messieurs, je ne doute pas que nous effectuerions le même choix tous ensemble malgré les difficultés. »

M. Michel Darras. Quelles sont-elles ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Quant à moi, je le referais sans hésitation. »

M. Gérard Delfau. Il n'ose pas !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Il nous reste beaucoup à entreprendre et à réussir. Je le sais, on a parlé ici ou là de pause, pause économique, pause sociale, pause dans les réformes de sociétés, au point que le seul domaine qui aurait pu échapper à l'engourdissement, eût été celui de la polémique et de la politique. »

« Je veux réaffirmer devant vous ce que j'ai déjà dit maintes fois : il n'est pas question, si peu que ce soit, de faire une pause. L'action du Gouvernement doit se poursuivre avec la même volonté, le même dynamisme et la même ardeur. »

« La pause ? »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Sur les prisons !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Que l'on juge du nombre et de l'ampleur des réformes qui restent à engager et dont les textes vous seront soumis durant la présente session ou à l'automne prochain. »

M. Gérard Delfau. Correct !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Dès après le débat de confiance, le Gouvernement présentera à votre examen - et j'en suis convaincu à votre approbation - le projet de loi-programme d'équipement militaire. Ce projet doit permettre de démontrer, s'il en était besoin, que la France est unanimement résolue à assumer sa défense et à s'en donner tous les moyens. »

« Consacrant un effort sans précédent par son ampleur, sa progression et sa continuité à l'équipement de nos forces nucléaires et classiques, la loi permettra de lancer les grands programmes qu'exigent le maintien de notre capacité de dissuasion, la prise en compte de nouveaux enjeux tels que l'espace et la modernisation de nos forces conventionnelles pour l'action qui doit être la nôtre en Europe et dans le monde. »

Mme Danielle Bidard-Reydet. Au mépris de la formation des hommes !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « La session qui vient de s'ouvrir sera également l'occasion de poursuivre le mouvement de libération de notre économie, gage de sa modernisation, par la loi sur l'épargne, par la réforme de la Bourse et celle des entreprises d'assurances, par l'aménagement des procédures fiscales et enfin par l'encouragement du mécénat au service de l'initiative et de la solidarité. »

« Vous pourrez aussi, mesdames et messieurs, apporter un règlement définitif au difficile problème rencontré par nos compatriotes rapatriés d'Afrique du Nord. C'est l'ensemble de notre communauté nationale qui, depuis trop longtemps, a contracté envers eux une dette financière - je pense naturellement aux questions liées à l'indemnisation - mais aussi, chacun en est conscient, une dette morale. Par-delà le nécessaire effort financier, il y va de notre unité, il y va de notre dignité. »

« Vous aurez par ailleurs à discuter de l'organisation du référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie dont la population est si proche de notre cœur. »

M. Jean-Luc Mélenchon. Ça, c'est un bon rapprochement !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « La procédure qui vous sera proposée, parce qu'elle est démocratique et conforme à notre Constitution, (*Murmures sur les travées socialistes et communistes*) vise à réaffirmer la primauté du droit (*Exclamations sur les mêmes travées*) source de toutes libertés. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, et sur certaines travées de la gauche démocratique.*) »

« Il appartiendra aux habitants, à tous les habitants de la Nouvelle-Calédonie de déterminer eux-mêmes leur avenir. »

Un sénateur du R.P.R. Très bien !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Cet avenir passe par le respect d'autrui, par le rejet des égoïsmes. » (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ah oui, enfin !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... par une compréhension accrue de chacune des communautés de cet archipel... »

M. Gérard Delfau et plusieurs sénateurs socialistes. Chiche !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... plein d'avenir parce que riche précisément de sa diversité. »

« Notre effort de lutte contre l'insécurité devra également être poursuivi. Beaucoup a déjà été fait mais beaucoup reste à faire. Vous serez saisis de projets relatifs à la répression du trafic et de l'usage de stupéfiants tant il est vrai qu'il nous

faut apporter de vraies solutions aux ravages causés par la drogue dans notre pays, singulièrement chez les jeunes. Vous aurez aussi à vous prononcer sur l'accroissement des moyens de nos établissements pénitentiaires. Lorsque toutes les autres solutions ont été essayées et qu'elles restent vaines, il nous faut recourir, sans état d'âme, à la répression. Mais la défense de la société ne se conçoit que si cette répression est effective, que si les sanctions sont appliquées et les peines purgées. Le système pénitentiaire dont nous disposons ne répond plus à ces exigences. Les conditions de détention, conséquence de la surpopulation des prisons, sont indignes de notre pays. Il faut donc apporter des solutions efficaces. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Marchons ! marchons !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Enfin, parce que le chômage est le pire des fléaux, en même temps que la première des injustices, un effort tout particulier sera fait dans trois directions : effort de modernisation pour un meilleur aménagement du temps de travail, c'est-à-dire par plus de souplesse dans l'organisation du travail et par une nouvelle utilisation des équipements grâce à la négociation contractuelle, effort de solidarité, ensuite, en faveur des plus vulnérables et je pense ici notamment aux chômeurs de longue durée que nous devons, par des aides spécifiques, réinsérer dans les entreprises. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. André Méric. C'est cela, oui !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Effort de formation enfin, qui est au coeur de notre projet social. Parce que nous voulons jouer cette carte maîtresse, nous avons engagé les partenaires sociaux, par le dialogue et la concertation, à moderniser un dispositif vieux maintenant de quinze ans. Depuis des années, des efforts considérables ont été consentis mais des dispositifs de plus en plus complexes ont été élaborés. Il nous faut tenir compte du rythme accéléré des changements technologiques et de leurs conséquences sur l'emploi, savoir réexaminer les priorités, simplifier les procédures, responsabiliser davantage encore les entreprises.

« J'ai bon espoir que les négociations qui vont s'ouvrir, notamment dans les branches professionnelles, donneront un nouvel élan à la formation, c'est-à-dire une meilleure capacité d'adaptation des travailleurs aux évolutions de l'économie, un nouveau champ de dialogue, de nouveaux outils de promotion sociale.

« Voilà, mesdames et messieurs, les principaux textes qui seront soumis à votre examen. Comme vous le voyez, le champ de votre réflexion et de votre décision est largement ouvert devant vous. Je suis convaincu que vos débats seront l'occasion de manifester l'union de la majorité et sa coopération étroite avec le Gouvernement. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ça, ça...

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Voter des textes ne suffit cependant pas. Les grandes réformes que nous avons engagées et celles qu'ensemble nous allons entreprendre doivent aussi, je dirai surtout, entrer dans les faits. »

M. Gérard Delfau. Vous en savez quelque chose !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Lutter contre l'inflation, mettre en œuvre le nouveau droit de la concurrence, c'est changer nos habitudes, c'est modifier nos comportements.

« Préparer pour 1988 une nouvelle baisse des déficits et une nouvelle baisse des impôts ; privatiser mois après mois les entreprises que nous avons décidé de rendre aux Français, c'est affirmer dans les faits notre volonté d'entrer dans une véritable économie de marché.

« Développer l'accueil en entreprise des jeunes et des chômeurs de longue durée, rénover l'apprentissage, donner à tous les salariés licenciés le droit à un plan social, adapter à l'initiative des partenaires sociaux notre dispositif de formation continue, exploiter les nouveaux gisements d'emplois et favoriser l'apparition d'activités nouvelles par le moyen de programmes d'insertion locale, des associations intermédiaires ou par l'aide aux emplois à domicile, améliorer les T.U.C., c'est démontrer concrètement, jour après jour, notre détermination de lutter contre le chômage, de tout faire pour qu'à plus de créations de richesses dans l'économie correspondent plus de créations d'emplois, de donner, enfin, à tous, par la formation, un travail plus qualifié.

« Gérer notre monnaie de façon responsable et sage pour lutter contre l'inflation et préserver la stabilité des changes, c'est inscrire dans les faits le renforcement de la compétitivité de nos entreprises, leur aptitude à exporter ; c'est leur rendre aussi les moyens de créer des emplois.

« Mettre en œuvre avec dynamisme et générosité les dispositions prévues dans la loi de programme pour les départements d'outre-mer, c'est renforcer l'unité nationale et la solidarité entre tous les Français.

« Ces textes, ces efforts, bref, cette grande mutation, est-ce la pause ? Certes non ! C'est l'action ! C'est l'action engagée et poursuivie avec vigueur et détermination.

« La politique que nous menons grâce à votre soutien serait cependant bien incomplète si nous nous dispensions, par facilité, de régler certains grands problèmes de fond ou de société qu'un texte de loi ou une action gouvernementale ne suffit pas à résoudre.

« Il est des questions auxquelles il n'incombe pas au Gouvernement seul de répondre *a priori*. C'est à la société dans son ensemble, au milieu des difficultés, des échecs mais aussi des succès, qu'il appartient de dégager les voies d'une solution mûrement réfléchie.

« S'agit-il du code de la nationalité ? (*Exclamations sur les travées socialistes.*) Je dis très nettement qu'il n'est, ni de près ni de loin, question d'en abandonner la réforme. Devenir citoyen français est un honneur, une chance, et doit être une joie. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Mme Hélène Luc. C'est pourquoi vous avez retiré le texte !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « C'est un événement heureux, qui ne saurait être imposé, ni contraint, et encore moins dévalué.

« Mais, pour ces mêmes raisons, il ne saurait être question d'imposer telle ou telle solution sans l'expliquer et la faire comprendre, favorisant ainsi les réactions les plus passionnelles, les plus fausses... »

M. André Méric. Ah non !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... voire les moins bien intentionnées. »

M. André Méric. C'est ça...

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « J'ai donc demandé que soit engagée sur ce point la plus large concertation, en sorte que les opinions les plus diverses et les autorités les mieux reconnues puissent être entendues. »

M. Claude Estier. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Je ne doute pas qu'ainsi nous parvenions à dégager des solutions conformes à nos traditions. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Lesquelles ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « S'agit-il de notre système de protection sociale ?

« Chacun connaît sa contribution majeure au progrès de notre pays ; chacun mesure aussi aujourd'hui les dangers qui menacent une institution irremplaçable. La sécurité sociale, c'est le bien commun de tous, c'est notre patrimoine ; ... »

M. André Méric. On va s'en apercevoir !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « ... j'y suis profondément attaché, comme nous tous. Je n'accepterai jamais de la remettre en cause. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur les travées socialistes.*)

M. André Méric. Très bien !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Son avenir exige une réflexion collective et des choix à faire en commun, car le second problème de notre société, après l'emploi, le voilà : le maintien de notre sécurité sociale, qui a su concilier liberté et solidarité, au bénéfice notamment des plus défavorisés. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et des médecins !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « J'ai confiance dans l'esprit de responsabilité des Français. Nous répondrons à ce défi. Les états généraux que j'ai souhaité organiser permettront d'analyser ensemble la situation et les solutions à mettre en oeuvre. Je saisisrai le Parlement en temps opportun pour qu'il en débâte. »

M. Jean-Luc Mélenchon. Encore !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Notre action, votre action est tout entière consacrée au redressement du pays. Des réformes d'importance restent à entreprendre ; des réflexions de fond doivent être engagées pour que notre société fasse peu à peu naître en elle-même un nouveau pacte social où chacun reconnaîtra que la place qui lui est faite est juste, que sa dignité lui est reconnue, que sa participation à l'effort de tous est appréciée et que de lui dépendent aussi le succès et la grandeur du pays.

« Le général de Gaulle nous a enseigné qu'il ne peut y avoir d'avenir pour les Français que si nous savons définir et mettre en œuvre un grand projet pour la France.

« Je crois que cette vérité avait été un peu oubliée depuis quelques années (*Murmures sur les travées socialistes*) et que nous étions retournés à nos vieilles querelles et à nos intérêts égoïstes.

« Le monde est aujourd'hui impitoyable, dangereux, imprévisible.

« Face au défi de cette fin de siècle, la France peut choisir deux voies.

« La première est celle de la facilité. Elle consiste à subir une évolution qui nous mènera inexorablement au renoncement et au compromis. Elle accepte comme une fatalité que notre pays devienne une nation moyenne et résignée. Il ne faut pas se cacher la vérité, tous les exemples le montrent : lorsque l'on emprunte cette voie, on ne s'arrête plus. C'est celle de la décadence.

« La seconde voie, plus difficile, c'est celle du refus et de la volonté, refus de subir et volonté d'agir et, surtout, de réagir. C'est le chemin de l'effort. C'est celui de la dignité.

« C'est le projet qu'ensemble la majorité propose à la France.

« Mais, pour le bâtir, il faut savoir à la fois se prémunir contre les menaces qui nous assaillent et effectuer les efforts pour défendre et affermir notre démocratie.

« Les menaces, j'en citerai trois qui me paraissent actuellement les plus dangereuses pour le monde et pour la France.

« La première est celle de l'affrontement, de la violence et du terrorisme. La course aux armements, les guerres, les tensions du Moyen-Orient ou de tant d'autres endroits du globe, la volonté d'impérialisme ou de domination de certaines nations ou de certaines idéologies, tout cela met en péril la paix.

« Sur ces différents points, nous avons clairement affirmé notre détermination.

« En ce qui concerne les négociations entre les grandes puissances que sont les Etats-Unis et l'U.R.S.S., si nous souhaitons très profondément qu'elles débouchent sur un accord solide et durable, nous entendons qu'elles ne soient pas conclues au détriment des intérêts vitaux des pays européens. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

« Les conversations très positives que j'ai eues récemment avec les responsables américains m'ont tout à fait rassuré sur ce point. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

« Quant aux guerres qui se prolongent malheureusement dans tant d'endroits, faisant des centaines de milliers de morts et menaçant, à chaque moment, d'embraser une partie du globe, nous nous efforçons, chaque fois que nous le pouvons, de contribuer à l'apaisement et à la paix.

« Tel a été le cas au Tchad, où la France a eu le souci constant de préférer les solutions durables aux coups d'éclat éphémères. Les succès récents des forces gouvernementales couronnent les efforts des Tchadiens pour la libération de leur pays, en même temps qu'ils récompensent la politique patiente et déterminée de la France menée en plein accord avec ses amis africains. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. André Méric. Vous n'avez pas toujours été d'accord avec nous sur ce point !

M. Jean-Luc Mélenchon. Les « va-t-en guerre » se sont calmés !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Plus douloureuses pour notre pays, les épreuves que nous avons subies en septembre dernier ont montré le courage et la détermination de nos concitoyens face au terrorisme. Je tiens à rendre à nouveau hommage aux forces de l'ordre ainsi qu'à tous les responsables politiques qui ont fait face, dans la dignité et l'unité, à ce péril. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

« J'ai défini ici même, le 8 octobre, les principes de notre politique devant les menaces terroristes. Ils sont et seront appliqués sans faiblesse. Nos services de police et de renseignement mènent, avec obstination et succès, une lutte implacable pour prévenir, autant que faire se peut, le retour de ces événements tragiques. Chacun doit savoir que la France ne cédera jamais au chantage, d'où qu'il vienne. » (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Gérard Delfau. Hélas !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « La deuxième menace est celle qui résulte des déséquilibres économiques et sociaux dans le monde. Il n'est plus possible de refuser d'aborder de front le problème des pays en voie de développement et de regarder, impuissants ou résignés, ceux-ci s'enfoncer dans plus de misère, plus de retard et plus d'endettement. C'est une question de dignité de l'homme.

« La France propose, et je viens de le dire personnellement avec la plus grande conviction au président Reagan, que les nations riches prennent sans tarder des initiatives généreuses et audacieuses pour contribuer à résoudre ce problème. Si nous ne le faisons pas, nos enfants, qui sont peut-être plus que nous épris d'idéal et de générosité, nous reprocheront un jour d'avoir accepté, égoïstes et résignés, que des hommes, des femmes, ou des enfants, puissent encore mourir de faim ou d'épuisement. » (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste et de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Mme Hélène Luc. Et le désarmement ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Enfin, troisième menace : comment ignorer l'incapacité de nos sociétés modernes et industrielles d'assumer, sans nouvelles injustices et sans déséquilibre profond, le problème de leur propre développement ? Ce que l'on a appelé les « trente glorieuses », où nous avons su concilier progrès social et développement économique, n'était pas un miracle. C'était un moment privilégié dans l'évolution de l'humanité où une civilisation, la civilisation occidentale, a su construire un modèle culturel, économique, social, politique, technologique qui a engendré prospérité et progrès. Ce modèle ne fonctionne plus harmonieusement ; il faut en bâtir un autre et ne pas accepter comme une fatalité le sous-emploi, la naissance de nouvelles inégalités ou l'apparition d'une pauvreté que nous pensions avoir définitivement chassée, au moins dans nos nations industrielles.

« Tels sont les défis que nous avons à relever avant la fin de ce siècle. Nous avons la capacité de le faire à condition d'en avoir la volonté, que les Français soient bien conscients des choix qu'implique une politique de redressement et qu'ils acceptent les efforts qu'elle exige.

« Le premier effort est celui pour l'indépendance nationale et le rayonnement de la France. Nous le faisons sans réserve par notre politique étrangère, par nos actions de coopération et par le renforcement de nos moyens de défense.

« Mais cette indépendance serait illusoire si elle ne reposait sur une puissance économique forte et dynamique, et c'est là le deuxième effort que nous avons à faire. Rien n'est plus nécessaire que de construire une économie plus moderne, plus souple, plus ouverte sur l'extérieur, moins entravée par les rigidités étatiques, plus imaginative et qui sache créer suffisamment d'emplois pour extirper de notre société le fléau du chômage.

« Il faut que nous ayons conscience que, par-delà les échéances électorales, l'essentiel est pour nous de préparer la France aux grands affrontements de demain. Les affrontements se dérouleront d'abord à l'intérieur de l'Europe. C'est

fin 1992 que naîtra le grand marché intérieur de 320 millions d'habitants. Ce marché sera libre de toute entrave, ses règles seront harmonisées et nous serons, sans plus aucune protection, en compétition avec nos voisins. Ce défi, qui est aussi une chance, il n'est pas trop tôt pour nous y préparer.

« Dans cet esprit, l'essentiel c'est aussi que la jeunesse soit préparée à assumer les responsabilités de la gestion de notre pays et à consolider les fondements de notre société, et qu'elle fasse sienne cette nouvelle ambition.

« Rien ne serait plus grave que donner à nos enfants le sentiment que nous ne savons pas préparer leur avenir, que nous ne savons pas prendre en compte leurs préoccupations. C'est pourquoi j'attache une importance toute particulière aux problèmes d'éducation et de formation : formation dans l'école, formation aux disciplines de la sensibilité par le développement des enseignements artistiques, formation dans l'université, formation dans l'entreprise, qui ont pour objet de donner à la jeunesse les moyens d'assumer son avenir. »

Mme Héliane Luc. Alors, vous allez donner des crédits supplémentaires ? ...

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « C'est pourquoi aussi notre société doit être plus ouverte, plus tolérante, plus accueillante et plus humaine. Elle doit tenir compte du malaise des générations nouvelles qu'inquiète l'avenir et qui ne se reconnaissent pas toujours dans les valeurs sur lesquelles nous vivons encore.

« Ce n'est certes pas au Gouvernement de résoudre seul ces problèmes.

« Mais c'est au Gouvernement - et c'est là notre troisième effort - de faire en sorte que se développe dans notre société un nouveau type de relations.

« Les Français souhaitent agir sur leur destin plutôt que le subir ; ils veulent participer et être responsables.

« Cela n'appelle pas la démission de l'Etat ; cela suppose un renouveau du dialogue social. Tel est l'enjeu désormais de la politique contractuelle.

« Comment nier que celle-ci rencontre depuis quelques années, en dépit des efforts des partenaires sociaux, des difficultés à s'épanouir ? A cela bien des motifs, liés aux habitudes des temps de croissance et d'inflation.

« Nous avons eu aussi pour tradition de négocier de manière centralisée, sous l'impulsion tutélaire de l'Etat, plutôt que de rechercher des accords plus près des salariés, au niveau de la branche et des entreprises.

« Ces attitudes doivent évoluer. A l'Etat le soin de définir les principes, chaque fois que de besoin ; à lui de prendre ses responsabilités quand il faut intervenir sur un plan législatif ou réglementaire.

« Aux partenaires sociaux, dans l'entreprise et dans la branche et, quand il le faut, sur le plan national, le soin d'organiser les relations sociales par la négociation.

« Ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés économiques qu'il ne doit pas y avoir de négociation possible.

« Qui ne comprend aujourd'hui l'importance de sujets aussi essentiels que les conditions de travail, la formation professionnelle, la promotion et la qualification, les mutations technologiques ?

« Autant de possibilités nouvelles pour les relations contractuelles, autant d'occasions de mieux prendre en compte les aspirations des salariés, leur volonté de concilier progrès économique et progrès social, leur capacité d'innovation et de participation.

« C'est là toute notre démarche. Nous voulons une société plus contractuelle ; d'où l'action conduite pour lever les rigidités législatives et réglementaires, pour laisser de nouveaux espaces d'initiative, pour développer plus de souplesse dans les relations sociales, bref, pour renforcer le rôle des partenaires sociaux et de tous ceux qui doivent être les acteurs du changement.

« Plus de responsabilité, plus de participation, plus d'information, plus de dialogue, voilà, mesdames, messieurs, les objectifs qu'il nous faut atteindre. »

M. Paul Souffrin. Oui, oui. Hourra ! (*Sourires sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Gérard Delfau. Il faut prendre du remuant ! (*Nouveaux sourires.*)

M. le président. Je vous en prie !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Une nation indépendante, économiquement forte, socialement solidaire, toutes ces ambitions, la France doit les accomplir au sein d'une Europe unie et déterminée. Mais, là non plus, il ne faut pas se bercer de fausses illusions.

« L'Europe n'existera pas si elle n'est qu'une affaire de fonctionnaires ou de marchands. Comme ce fut le cas pour nos nations, forgées par l'histoire, l'Europe ne s'affirmera que si elle parvient à créer une nouvelle culture et à prendre en main sa propre défense.

« Au moment où les deux plus grandes puissances donnent à leur dialogue stratégique une ampleur qu'il n'avait pas connue depuis longtemps, il est urgent que les Européens fassent entendre leur voix et assument ensemble toutes leurs responsabilités. A cet effet, j'ai pris l'initiative de proposer au seul forum européen compétent dans ce domaine, l'Union de l'Europe occidentale, une tâche maîtresse : sensibiliser les opinions publiques aux exigences de la sécurité et consacrer ces dernières dans une "charte" solennelle.

« Dans le même esprit, il convient de développer l'action et les initiatives du Conseil de l'Europe pour affirmer sans cesse davantage la vocation de nos peuples à la défense des droits de l'homme. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. En Turquie !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Notre pays doit assumer un rôle d'entraînement pour la réalisation de ce grand dessein. Voilà une autre ambition sur laquelle les Français doivent se rassembler. »

M. Gérard Delfau. On l'a vu en décembre !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « L'action que je mène depuis un an avec mon gouvernement et avec le soutien de la majorité... »

M. Jean-Pierre Masseret. La majorité silencieuse !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. ... s'inscrit ainsi, mesdames, messieurs, dans la durée et dans une vision à long terme de notre société et de l'avenir de notre pays.

« La Ve République a donné à la France des institutions qui lui épargnent les coalitions éphémères et les programmes de circonstance.

« Nous avons besoin de patience... »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est vrai !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Nous devons refuser les solutions de facilité.

« Nous avons besoin de temps pour que notre économie retrouve un dynamisme suffisant pour recréer des emplois.

« Nous avons besoin de temps pour contrarier l'évolution séculaire de notre pays, où l'Etat s'insérerait dans tous les domaines de notre vie quotidienne, au détriment des grandes tâches de souveraineté, de justice et de sécurité qui doivent être les siennes.

« Nous avons besoin de temps pour inventer de nouvelles formules de dialogue avec les partenaires sociaux, avec les jeunes, avec les associations.

« Nous avons besoin de temps pour construire une Europe qui puisse tenir son rang dans le monde et affirmer, unie et ouverte sur l'extérieur, son indépendance, sa puissance et son dynamisme économique.

« Certes - je le sais, mesdames, messieurs, et nous le savons tous - la situation politique dans notre pays risque d'être dominée, dans l'année qui vient, par la perspective de la prochaine élection présidentielle. (*Exclamations ironiques sur les travées socialistes.*) A cette occasion, il y aura, comme il est légitime dans une démocratie, un grand débat national sur le meilleur moyen de préparer notre pays à la grande échéance de 1992.

« Car, que personne n'en doute, tel est bien le véritable enjeu : nos entreprises seront-elles prêtes dans moins de cinq ans à affronter à armes égales les entreprises des pays qui sont nos partenaires dans la Communauté ? Saurons-nous à temps prendre les innombrables mesures économiques, sociales, fiscales, douanières, juridiques, bancaires, nous permettant d'entrer avec toutes nos chances dans ce grand marché de 320 millions d'habitants ? La France saura-t-elle,

comme elle le fit dans les premières années du Marché commun, relever le gant ? La France saura-t-elle, comme elle le fut longtemps sous la V^e République, être le pays à la croissance la plus rapide, aux investissements les plus forts ? La France saura-t-elle redevenir en Europe le pays qui montre la voie aux autres parce que son économie s'est redressée, parce que sa société s'est rassemblée ? (*Murmures sur les travées socialistes.*)

« Je le dis à la majorité qui soutient avec constance et courage l'effort difficile du Gouvernement : voilà l'ambition qui doit être la nôtre désormais. Au regard de cette ambition, l'échéance de 1988, si importante qu'elle soit, doit avoir pour seul objet de répondre à la question suivante : comment nous préparer dans les meilleures conditions à entrer de plain-pied dans le grand marché intérieur de l'Europe unie ? Comment devenir la première puissance économique en Europe ? » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Robert Schwint. Avec Mitterrand !

M. Paul Souffrin. Avec Barre !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Permettez-moi de vous dire que, pour cela, ce qui compte d'abord et avant tout, c'est que les responsables politiques évitent, dans l'année qui vient, les discussions stériles (*Exclamations et rires sur les travées socialistes*), les polémiques excessives...

M. André Méric. Dites-le à votre majorité, pas à nous.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. ... évitent de troubler le pays par des débats qui, finalement, importent peu pour son avenir.

« Notre pays a besoin de continuité. Nous avons commencé notre œuvre. Nous devons la poursuivre et la poursuivre dans un climat de sérénité et de confiance. Rien ne doit être fait qui suscite l'inquiétude de nos concitoyens. Rien ne doit être fait qui conduise le débat politique, pour essentiel qu'il soit, à perturber l'indispensable redressement économique et le rassemblement social. »

Un sénateur socialiste. C'est ce que vous avez fait !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Pour cela, j'ai, moi aussi, besoin de votre confiance. Mais il y a confiance et confiance. (*Bravo ! et rires sur les travées socialistes.*) Il en est de résignée, de passive, de peu enthousiaste et de peu décidée... »

M. Michel Darras. Quel aveu !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Il en est aussi - et c'est celle qui est indispensable au Gouvernement - d'active, de dynamique et de convaincue.

« La démocratie ne s'accommode pas d'ambiguïtés. Nos compatriotes ont le droit d'exiger de tous ceux qui les représentent la clarté. »

M. André Méric. Oui, oui !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « De quoi s'agit-il ? Une majorité a été désignée le 16 mars 1986 pour gouverner et pour mener une certaine politique. Grâce à son soutien, pour lequel je tiens à lui témoigner mes sentiments d'estime et de reconnaissance, le Gouvernement met précisément en œuvre cette politique de redressement économique, de liberté, de démocratie, de sécurité et de solidarité. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique ; exclamations sur les travées socialistes.*)

« Certes, il s'élève des voix... »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Où ça ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. ... pour critiquer tel ou tel aspect de cette politique nouvelle ou pour regretter qu'elle ne puisse encore produire tous les résultats attendus. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. De quel côté ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Il ne s'agit pas de dénier à qui que ce soit le droit de critique ou de proposition. »

M. Charles Lederman. Article 49-3 !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Nous avons toujours intérêt à accueillir les suggestions des parlementaires, comme du reste celles des diverses organisations et de l'ensemble des citoyens.

« Mais ces critiques ou ces propositions ne doivent pas remettre en cause l'essentiel, c'est-à-dire l'action de renouveau et de redressement que nous avons engagée et que nous entendons poursuivre dans l'avenir.

« Le vote de confiance que je vous demande doit donc intervenir en toute clarté. Il doit signifier aux yeux des Français que chacun de celles ou de ceux qui apporteront leur soutien au Gouvernement approuve la politique menée depuis un an, accepte le programme que j'ai fixé pour les prochains mois et adhère aux grandes orientations que j'ai exposées. » (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Claude Estier. J'en vois qui n'applaudissent pas !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Oui, la confiance que je vous demande, c'est bien cela, l'engagement de défendre la politique menée depuis un an, de défendre la politique que nous allons mener dans l'année qui vient. Comment ne pas le faire d'ailleurs dès lors que l'on apporte au Gouvernement un soutien actif ?

« Mais cette confiance, mesdames et messieurs, veut dire aussi autre chose. A mes yeux, elle veut dire que la majorité doit demeurer solidaire pour préparer dans les conditions de dignité, de responsabilité et d'union la plus large possible l'échéance électorale de 1988. » (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Sourires ironiques sur les travées socialistes.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce qui va sans dire va mieux en le disant !

M. André Méric. Bravo !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Cela suppose que nous tournions nos yeux vers l'avenir et que, forts de ce que nous aurons fait pendant deux ans, nous sachions alors entraîner le pays derrière nous.

« Pour ma part, je suis persuadé que le grand débat de 1988 sera celui-là : soit rebrousser chemin, remettre en cause ce qui aura été fait pendant deux ans et, finalement, compromettre les chances de la France, qui doit impérativement s'adapter au monde qui l'entoure, soit, prenant acte de ce qui aura été fait pendant ces deux ans, poursuivre dans la même voie, la voie de l'assainissement, la voie de la liberté, la voie de la solidarité, la seule voie qui permette à la France d'être elle-même. »

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Cela fait beaucoup de voies !

M. André Méric. Alors, on n'applaudit pas ?

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « A chacun d'apprécier en conscience si, partageant ou non cette façon de voir, il décide ou non de voter la confiance. Car c'est d'un nouveau contrat entre nous qu'il s'agit : poursuivre le redressement et maintenir l'union, voilà les deux termes de ce contrat. »

Un sénateur socialiste. Cela manque de conviction !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Si vous pensez que c'est bien ce contrat-là que nous devons conclure, alors, j'en suis certain, nous franchirons ensemble l'étape de 1988 et votre assemblée, qui a été élue pour cinq ans, pourra continuer sa tâche au service de notre pays. » (*Rires sur les travées socialistes.*)

M. Michel Darras. *Captatio benevolentiae.*

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. « Je suis certain, oui, je suis certain, mesdames et messieurs, de pouvoir compter sur le soutien de la majorité. Je suis certain qu'elle confirmera le choix qu'elle a fait il y a un an. Je suis certain qu'elle décidera de poursuivre pendant une nouvelle année l'action dans laquelle elle s'est engagée. J'attends avec

confiance votre décision. » (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Acte est donné de la déclaration de politique générale dont le Sénat vient d'entendre la lecture.

Cette déclaration sera imprimée et distribuée.

M. André Méric. Cela nous servira de livre de chevet !

3

MOTION D'ORDRE

M. le président. Mes chers collègues, l'ordre du jour appellerait la suite de la discussion du projet de loi relatif au fonctionnement des établissements pénitentiaires. Mais, monsieur le président de la commission des lois, on me dit que l'affaire n'est peut-être pas en état pour que cette discussion commence immédiatement... (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Gérard Delfau. En mauvais état !

M. Robert Schwint. Qu'on le mette en prison !

M. le président. Je vous en prie, taisez-vous !

M. André Méric. On peut rire.

M. le président. Taisez-vous !

M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, de suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des lois.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Monsieur le président, je ne crois pas vous avoir dit exactement que l'affaire n'était pas en état (*Rires sur les travées socialistes et communistes*) car, à la commission des lois, le débat a normalement suivi son cours et est parvenu à un point tel que la discussion de ce projet de loi nous semblait pouvoir continuer. Mais j'ai été informé par M. le garde des sceaux qu'il souhaitait, en l'état actuel des choses, comparaître devant la commission et lui faire une nouvelle déclaration.

J'ai fait part à la commission de cette intention, en même temps que du désir du garde des sceaux, au cours de la réunion qu'elle a tenue ce matin, et elle m'en a donné acte. Dans ces conditions, je me propose de la réunir à dix-sept heures.

M. André Méric. C'est un nouveau recul !

M. le président. Monsieur le président de la commission, ne serait-il pas plus sage de reporter la reprise du débat à vingt et une heures ou vingt-deux heures ?

M. Jacques Larché, président de la commission des lois. Monsieur le président, il m'est assez difficile de vous dire à quelle heure précise le Sénat pourra tenir séance. J'attends, bien évidemment, que me soient précisées les intentions de M. le garde des sceaux. Il est possible qu'à la suite de ce qui lui aura été dit la commission juge nécessaire de prolonger ses travaux et il n'est pas exclu qu'elle décide - je le lui proposerai peut-être, en accord avec M. le rapporteur, et sans prendre pour le moment de décision en son nom, cela va de soi - de se réunir à vingt et une heures.

Il me semblerait donc préférable, pour l'information du Sénat, de ne pas prendre le risque de décider la tenue d'une séance de notre assemblée à vingt et une heures et de fixer la reprise de la discussion à demain, quinze heures.

M. Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Marcel Rudloff, rapporteur. Je tiens simplement à signaler que le rapporteur est saisi depuis ce matin de deux cent cinquante amendements et qu'il estime décent d'avoir

quelques heures de réflexion pour les examiner et pour les soumettre à la commission. Je ne crois donc pas qu'il soit de mauvaise méthode de demander le délai sollicité par M. le président de la commission et j'espère que personne ne verra dans ce souci d'examen des deux cent cinquante amendements, qui proviennent essentiellement des rieurs de tout à l'heure, une marque de mépris à l'égard du Sénat. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Monsieur le président, mes chers collègues, on me permettra de rappeler que le délai limite avait été fixé à hier lundi pour déposer les amendements, ce que nous avons fait. La commission s'est réunie ce matin à onze heures pour les étudier, examen auquel nous n'avons pas procédé, du fait que M. le garde des sceaux a demandé à être entendu à dix-sept heures.

Ne serait-il pas possible, monsieur le président, de réunir à nouveau la conférence des présidents ou de renvoyer en commission un projet de loi qui, si l'on en croit les amendements qui ont été déposés par le Gouvernement, est tout à fait différent de celui dont nous avons commencé la discussion au mois de décembre dernier ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, le plus sage est d'interrompre maintenant nos travaux afin de permettre à la commission des lois de se réunir pour entendre M. le garde des sceaux.

Plusieurs sénateurs. Jusqu'à quelle heure ?

M. le président. Je vous propose dix-huit heures trente.

Il n'y a pas d'opposition?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Jean Chérioux.*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHÉRIOUX

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi [n° 75 (1986-1987)], relatif au fonctionnement des établissements pénitentiaires.

La parole est à M. le garde des sceaux.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Je demande la parole.

M. le président. M. le garde des sceaux a la parole et lui seul.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Mais je demande la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président !

M. le président. Vous le ferez plus tard. J'ai déjà donné la parole à M. le garde des sceaux.

M. Charles Lederman. Vous n'avez pas entendu ou vous avez fait semblant de ne pas entendre Mme Beaudeau demander la parole.

M. le président. Ne mettez pas en cause la présidence : je n'ai ni entendu ni vu Mme Beaudeau demander la parole. En revanche, j'ai vu M. le garde des sceaux demander à intervenir.

Mme Marie-Claude Beaudeau. J'ai levé la main immédiatement.

M. Charles Lederman. Monsieur le garde des sceaux, montrez-vous galant homme.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur le garde des sceaux, et vous seul.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Monsieur le président, mon rappel au règlement concerne les documents mis en distribution... (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Charles Lederman. C'est inouï !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice. J'accepte que Mme Beaudeau intervienne avant moi, monsieur le président.

M. le président. La parole est donc à Mme Beaudeau, pour un rappel au règlement, avec l'autorisation de M. le garde des sceaux.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Merci, monsieur le garde des sceaux.

M. le président. Sur quel article porte votre rappel au règlement ?

M. Charles Lederman. Sur tous !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Mon rappel au règlement concerne les documents mis en distribution, plus précisément le rapport n° 166 qui a été distribué cet après-midi et dans lequel M. Marcel Rudloff établit le compte rendu de « missions d'information effectuées dans divers établissements pénitentiaires », notamment à la maison d'arrêt de Pontoise le mardi 17 février.

Comme mes autres collègues du Val-d'Oise, j'avais été invitée par la commission des lois à participer à cette visite du 17 février.

Or, ma surprise est grande, en prenant connaissance de ce rapport, de ne pas voir mon nom figurer à la page 12 dudit compte rendu parmi ceux des sénateurs qui participaient à cette délégation. (*Exclamations ironiques sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Serait-ce, monsieur le rapporteur, parce que j'étais le seul sénateur du Val-d'Oise que mon nom ne figure pas dans ce compte rendu ?

En tout état de cause, le présent rappel au règlement a pour objet de demander un rectificatif de ce rapport.

M. le président. Je vous donne acte de votre déclaration, madame Beaudeau.

La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les objectifs ambitieux sont toujours difficiles à atteindre. Il faut, d'abord, une grande clarté dans leur définition. Il faut ensuite, et surtout, une très forte résolution d'aboutir. Il faut enfin réussir à convaincre de l'impérieuse nécessité de l'objectif recherché. Pour cela, le temps est souvent un allié irremplaçable.

Mon objectif, avec ce projet de loi, est, vous le savez, de réaliser très vite, dans une première phase, une trentaine de prisons nouvelles totalisant quinze mille places, et cela à des coûts moindres que ceux qui ont été obtenus dans le passé et avec une gestion plus souple, donc plus efficace, des établissements pénitentiaires.

La résolution d'aboutir, la volonté de résoudre ce problème si grave, à tous égards, du surpeuplement de nos prisons, dont vous êtes maintenant tous convaincus, s'est imposée à moi avec force dès mon arrivée à la Chancellerie. Trouver sa solution est devenu le thème central de ma réflexion - je pourrais dire mon obsession - et de mon action - un ministre est là pour faire avancer les choses et pour régler les problèmes, pas seulement pour les penser.

Je l'ai déjà dit - mais vous me permettrez de le répéter - la situation pénitentiaire est véritablement insoutenable. La capacité théorique de nos prisons, c'est-à-dire un homme par cellule - c'est la règle qui a été fixée par des conventions internationales - est, en France, de 32 500 places. Aujourd'hui, nous dépassons en métropole 51 000 détenus, 53 000 si nous ajoutons l'outre-mer.

Vous savez bien ce qu'implique cette triste réalité comparable, et particulièrement ceux d'entre vous qui, récemment, ont visité plusieurs prisons.

Le surembournement, la promiscuité souvent intolérable qui y règne, le caractère vétuste d'un nombre important d'entre elles, les conditions d'hygiène parfois difficiles à maintenir au niveau souhaitable, notamment en raison de l'apparition de ce nouveau fléau qu'est le SIDA - qui est déjà, hélas, fortement présent - constituent dans certains cas, je ne crains pas de le répéter, une atteinte manifeste aux droits de l'homme, qu'une nation comme la nôtre ne peut admettre.

Ces conditions déplorables obèrent le plus souvent les possibilités de travail, de formation et de réhabilitation que doivent fournir nos établissements aux détenus.

Je visitais récemment une prison à Lyon : aucun des quatre ou cinq occupants d'une cellule de 9 mètres carrés que j'interrogeais ne pouvait recevoir la formation professionnelle ou même la formation tout court à laquelle ils aspiraient, en raison précisément de cette surpopulation.

C'est donc la mission fondamentale de réinsertion sociale de nos prisons qui se trouve aujourd'hui compromise. Or, en 1987, dans une nation civilisée, on sait bien que le rôle de la prison est, non pas seulement d'écarter ceux qui sont dangereux ou de tenter de dissuader ceux qui pourraient le devenir, mais de donner leur chance à ceux qui sont en prison de se réhabiliter et de se réinsérer.

J'ai bien senti, lors de la discussion générale de ce projet de loi, où les uns et les autres se sont exprimés avec passion, que, quelles que soient les affinités politiques, tout le monde partage avec moi cette préoccupation majeure de réinsertion sociale.

J'ajoute que le personnel de l'administration pénitentiaire a, lui aussi, pleinement conscience de cette finalité ; il aspire à pouvoir mieux l'atteindre, à mieux la servir.

Je veux une nouvelle fois, à ce propos, souligner la difficulté des conditions dans lesquelles ce personnel doit travailler aujourd'hui, précisément en raison de ce surpeuplement. Il assume sa tâche avec un dévouement, une compétence et un zèle tout à fait exceptionnels. Trop de Français ignorent ce qui se passe dans nos prisons, quant aux personnels qui les font vivre et qui y assurent, dans des conditions extraordinairement difficiles, je le répète, l'ordre et la normalité de la vie quotidienne.

A l'évidence, seule la construction très rapide de nouveaux établissements peut permettre de donner à cette fonction de réinsertion sociale sa pleine et nécessaire efficacité, permettant notamment - j'insiste sur ce point devant vous - que la prison ne soit pas une pépinière de récidivistes.

« Après tout, disent certains, puisqu'ils sont condamnés, pourquoi leur donner des conditions de vie tellement favorables ? » Ceux-là même qu'aveugle l'égoïsme ne se rendent pas compte qu'ils agissent contre les intérêts de la société et contre leurs intérêts propres. En effet, à quoi bon mettre des gens en prison si c'est pour fabriquer indéfiniment des récidivistes ?

Les chiffres concernant le nombre de détenus que je vous ai communiqués tout à l'heure, la vétusté d'un certain nombre de nos établissements, la croissance constatée du nombre des détenus, même si elle doit avoir des limites - la moyenne constatée au cours des trois dernières années est de 6 000 à 7 000 par an - toutes ces données ont conduit le Gouvernement à prévoir la construction de 15 000 places, en sus de celles qui sont inscrites dans le budget pour 1987 et qui ont été lancées ces derniers mois dans le cadre de ce que j'ai appelé « le programme d'urgence ». Les projections dont nous disposons, fondées sur des études scientifiques - d'un service spécialisé de la Chancellerie notamment - montrent que non seulement la création de ces 20 000 places est absolument nécessaire, mais encore que, dans l'avenir, il faudra très probablement envisager la construction d'au moins 10 000 places supplémentaires. Certes - Dieu merci ! - cette croissance du nombre des détenus a une limite.

Tout d'abord, l'effet dissuasif de la privation de liberté, quand elle est plus manifeste pour ceux qui sont tentés par le crime ou la délinquance, joue son rôle, et sans doute constatons-nous déjà aujourd'hui un certain tassement, une certaine diminution de la délinquance.

Limite aussi en raison de la philosophie de la peine qui fonde la politique menée par le Gouvernement - qui, en cela poursuit la politique mise en œuvre avant lui - avec des peines d'emprisonnement plus courtes - mais, à la différence de ce qui se passe depuis des années, des peines rapidement et effectivement exécutées ; c'est là un certain changement dans le comportement de nos juridictions - et avec la création de peines de substitution, déjà opérantes avec le travail d'intérêt général et, depuis peu, les chantiers de jeunes.

Cette politique, bien sûr, se met en place lentement. Si elle ne peut arrêter, à elle seule, le flot montant du nombre de détenus, elle donne déjà, et donnera plus encore dans l'avenir, des résultats positifs.

Depuis un an bientôt, il me fallait donc trouver les moyens de réaliser cet objectif de 15 000 places.

Naturellement, comme je l'avais indiqué d'ailleurs lors de la discussion générale au mois de décembre dernier, le premier moyen qui m'est venu à l'esprit a été de chercher le financement par le budget de l'Etat. Je me suis donc adressé à mon collègue de l'économie et des finances.

Compte tenu de l'état des finances publiques trouvé par le Gouvernement, cet effort considérable n'a pas paru alors pouvoir être envisagé par les voies classiques. Je crois aussi que la gravité du problème pénitentiaire qui n'était pas encore perçue n'avait touché ni les esprits ni les cœurs.

Il me fallait donc, à l'époque, trouver une autre voie. C'est alors que, pour des raisons de pure nécessité, cherchant une réponse pragmatique et sans aucun *a priori* idéologique, contrairement à ce que certains ont pu dire, j'ai proposé la formule des prisons habilitées que j'ai eu l'honneur de vous présenter au cours de mon intervention lors de la discussion générale à la fin de l'année dernière.

Cette proposition, par son caractère novateur, a provoqué dans tous les cercles d'opinion un grand débat ; c'est un fait. Ce débat a été très utile. Il a suscité de nombreux articles de presse, alimenté des discussions parfois passionnées. Il a même été, assez récemment, l'objet d'un colloque très suivi et commenté dans une de nos plus prestigieuses universités, celle d'Aix. La doctrine qui s'est établie au sujet de cette affaire a pris une position dont il faudra tenir compte à l'avenir lorsque ce problème reviendra à l'ordre du jour.

De nombreux parlementaires, responsables politiques et journalistes, ont souhaité - c'était un fait nouveau - visiter les prisons. J'ai ouvert bien volontiers les portes des prisons à quiconque voulait se rendre compte de la situation.

Ce débat, animé et riche, a permis à un nombre croissant de nos compatriotes, qui étaient tout à fait éloignés de ce genre de préoccupation, dans tous les horizons de l'opinion publique, de prendre conscience de l'état gravissime de notre situation pénitentiaire. C'est peut-être là le grand cheminement qui a pu être fait depuis un an, grâce aux initiatives prises par le Gouvernement, en particulier, par moi-même.

A cette prise de conscience, qui était capitale pour arriver à une solution du problème, le Sénat a apporté une contribution déterminante. Dès le dépôt du projet de loi, en effet, votre commission des lois, à l'initiative de son président et grâce à l'imagination et au dynamisme de son rapporteur, M. Rudloff, à qui je tiens à rendre un hommage particulier, a procédé à une analyse très approfondie du problème posé et donné une appréciation tout à fait pertinente, en tout cas subtile, de toutes les implications dont ce projet de loi était porteur.

Le travail de la commission des lois a fait évoluer, c'est un fait, le projet, notamment sur deux points très importants.

D'abord, la commission a souhaité, qu'outre celles du greffe les fonctions de direction de l'établissement pénitentiaire et d'encadrement de la surveillance, jusqu'au poste de premier surveillant inclus, soient assurées par des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, directement affectés et placés sous l'autorité du garde des sceaux.

Elle a, par ailleurs, préconisé que les établissements pénitentiaires puissent avoir différentes formes juridiques, notamment celle - qui est très intéressante en raison de la souplesse qu'elle offre par rapport au fonctionnement de l'administration directe - de l'établissement public.

Gardiennage principalement public, établissements publics, ces deux idées lancées par votre commission des lois allaient peu à peu, durant le temps laissé entre les deux sessions, alimenter encore bien des réflexions et susciter bien des interrogations.

Dès lors que l'on s'acheminait vers un gardiennage à forte connotation publique, ne convenait-il pas de prolonger cette logique et d'éviter au sein de la surveillance la juxtaposition de deux types de personnels, l'un fonctionnaire, l'autre salarié d'une entreprise ?

Parallèlement, le redressement des finances publiques s'affirmant, les réticences du ministre de l'économie et des finances quant à la possibilité d'un financement public devenaient de moins en moins fermes, et cela d'autant plus qu'il est toujours hostile par principe à des financements qui s'apparentent à du crédit-bail.

Mais aussi, hélas ! si le temps faisait « bouger » les esprits et les choses - pardonnez-moi cette expression - il aggravait toujours l'encombrement de nos prisons : alors qu'au 1^{er} janvier de cette année la population pénale s'élevait à 47 698 détenus, au 1^{er} avril elle atteignait 51 188 détenus. C'est dire que, devant cette évolution, il fallait aller vite.

La situation étant ce qu'elle est aujourd'hui, pour aller vite, il faut recourir à la façon la plus simple.

Durant la discussion générale, je vous disais, vous me permettez de me citer : « Si, naturellement, par un coup de baguette magique, je disposais demain de l'argent nécessaire pour construire immédiatement ce minimum de 15 000 places et pour créer les postes nécessaires afin de les tenir, j'abandonnerais immédiatement le projet que je vous propose aujourd'hui. Pourquoi, en effet, me compliquerais-je la tâche ?

L'évolution des esprits et des choses à laquelle je faisais allusion voilà un instant, la contribution déterminante apportée par votre commission des lois dans la prise de conscience de la gravité du problème et de ses implications multiples, l'œuvre du temps, cet allié irremplaçable, ont permis précisément le coup de baguette magique auquel je rêvais voilà encore trois mois.

Le Gouvernement a en effet décidé d'assurer par des fonds publics le financement de la construction des nouveaux établissements pénitentiaires. La totalité de la surveillance de ces établissements sera effectuée par du personnel de l'administration pénitentiaire affecté. Les fonctions autres que la direction, le greffe et la surveillance dans son ensemble pourront être confiées à des personnes de droit privé selon une habilitation donnée par l'Etat dans le cadre d'un contrat.

Tout cela bouleverse le projet de loi que le Gouvernement avait déposé. Ce texte ne doit pas pour autant être abandonné, car il reste nécessaire sur deux points essentiels : d'une part, la dévolution à un acteur unique de l'ensemble des opérations de conception, de construction et d'aménagement ; d'autre part, la création d'une nouvelle catégorie d'établissements publics.

A cet effet, le Gouvernement dépose trois amendements qui prennent en compte ces données. Il demande à votre Haute Assemblée, par son vote, de lui permettre de régler ce problème grave et de participer ainsi à une œuvre dont la portée sociale et humaine est immense.

Le premier amendement a pour objet de fixer le cadre juridique permettant de confier à une personne morale, ou à un groupement de personnes morales, l'ensemble des opérations de conception, de construction et d'aménagement des nouveaux établissements pénitentiaires.

Cette formule, assortie, bien sûr, d'un concours portant sur des lots regroupant plusieurs établissements pénitentiaires, assure le double objectif recherché : la rapidité de la construction par la simplification des procédures et l'abaissement des coûts. En effet, la mise en concurrence et la responsabilité donnée à un seul acteur, ou à un seul groupe d'acteurs, pour chaque lot, et pour la totalité des opérations, ouvrent à ceux-ci de grandes possibilités d'innovation. Enfin, par l'effet de masse très important, ainsi dégagé, une sensible réduction des coûts sera obtenue.

Le deuxième amendement ouvre la possibilité, suggérée d'ailleurs par votre commission des lois, de transformer les établissements pénitentiaires en établissements publics administratifs. Cette transformation permettra d'obtenir une plus grande souplesse et une plus grande efficacité de gestion. En effet, ces établissements publics pourront naturellement faire

appel au secteur privé pour assurer tout un ensemble de fonctions qui ne relèvent ni de la direction, ni de la surveillance, ni bien sûr du greffe.

Conformément aux exigences de la Constitution, l'amendement énonce des règles générales constitutives de ces établissements publics qui seront créés par décret, mais qui ne peuvent voir le jour sans le vote d'une loi.

Enfin, le troisième amendement a pour objet principal d'apporter quelques modifications aux articles 717 et 720 du code de procédure pénale, pour accentuer encore l'impératif de la mission de réinsertion sociale dévolue à nos établissements pénitentiaires.

Voilà un an, la priorité était de construire des places de prison en plus grand nombre pour que la justice puisse mieux fonctionner. Aujourd'hui, au regard de nos constatations, la priorité est de recréer un système pénitentiaire qui permette d'assumer l'une des trois fonctions de l'incarcération, à savoir la possibilité de se réhabiliter et de se réinsérer.

Si la majorité d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, suit les propositions du Gouvernement, telles que je viens de les définir, l'objectif ambitieux que je me suis fixé, qui est celui du Gouvernement, de régler ce problème pénitentiaire dans des conditions de rapidité, d'efficacité et d'une façon qui assure enfin le respect des droits de l'homme dans nos prisons et permette à celles-ci d'accomplir pleinement leur fonction de réinsertion sociale, sera atteint. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Après le projet Devaquet, qui avait occupé le Sénat et qui a été retiré, après le projet de code de la nationalité, qui, lui aussi, fort heureusement, devant la résistance qui lui a été opposée, n'a pas été déposé, voilà que ce projet de prisons privées, que nous avons ici combattu par de nombreux arguments, auxquels, d'ailleurs, M. le garde des sceaux devait nous répondre aujourd'hui, car il ne l'avait pas fait lors de la discussion générale, est pour la plus grande partie retiré. Tant mieux !

Tous nos arguments tendaient à démontrer que vouloir faire construire et gérer les prisons par des personnes morales de droit privé était anticonstitutionnel.

M. le garde des sceaux semble considérer qu'en se rendant à nos arguments il a remporté une victoire ! On nous disait : « Les Français ne s'intéressent pas aux prisons. » Ce que je puis dire, c'est qu'ils sont attentifs aux décisions du Gouvernement.

Or, vous nous avez dit, tout à l'heure, en commission, monsieur le garde des sceaux, qu'il était hier impossible de dégager les crédits nécessaires à l'édification des places de prison qui étaient selon vous, et à juste titre, nécessaires. Et voilà que, tout à coup et au dernier moment - il était temps ! - ce qui était impossible est devenu possible.

Vous nous présentez cela comme une victoire. Peut-être ! Mais de qui !

On a dit de Napoléon qu'il reculait de victoire en victoire ; on sait où cela l'a mené ! On peut dire la même chose de ce Gouvernement qui recule une fois de plus !

Ce n'était pas la peine, pendant six mois, de nous faire ainsi travailler, de nous menacer d'un texte anticonstitutionnel pour en arriver à le retirer, ou presque.

Monsieur le garde des sceaux, aujourd'hui, vous vous êtes cité à plusieurs reprises - devant la commission, devant la presse et à cette tribune. « Si, par un coup de baguette magique, on me donnait les crédits dont j'ai besoin, je retirerais mon projet » aviez-vous dit. Je ne sais pas pourquoi vous vous citez tellement car, finalement, vous ne retirez pas tout à fait votre projet de loi, et vous avez tort ! L'essentiel, en effet, c'est que vous disposiez de crédits.

Il est inutile de maintenir un projet de loi de quatre articles relatifs à la privatisation de la blanchisserie, de la cuisine et, peut-être, de l'enseignement ou du secteur socio-éducatif ; mais nous en discuterons.

En plus, vous voulez, comme c'est votre tendance naturelle, vous passer des garanties que donne le code des marchés publics.

Ou bien ce code est utile, il protège l'Etat, et il faut donc l'appliquer dans tous les cas ; ou bien il ne l'est pas et il convient de le supprimer.

Vous confondez, nous semble-t-il, vitesse et précipitation.

Si vous pouvez effectivement faire construire des cellules qui permettent d'éviter la surpopulation que nous avons pu constater dans de nombreuses prisons, ce n'est plus à quelques jours près et ne vous passez pas des garanties nécessaires à une bonne construction.

Mais surtout, monsieur le garde des sceaux, ne présentez pas comme une victoire du Gouvernement ce qui est une nouvelle reculade. Il eût été tellement simple de commencer par convaincre le Gouvernement. S'il a fallu organiser tous ces débats, user toute cette salive, écrire tous ces articles pour convaincre M. le Premier ministre et M. Balladur, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ne comprennent vraiment pas vite ! (*Applaudissements sur les travées socialistes ; M. Souffrin applaudit également.*)

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. M. Dreyfus-Schmidt accuse le Gouvernement de reculer !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je l'en félicite !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. Je prétends quant à moi que le Gouvernement règle des problèmes que ses prédécesseurs n'ont pas réglés ! (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Depuis quatre vingt-sept ans !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. Je citerai un chiffre qui ne vous permettra pas de prétendre de bonne foi que le Gouvernement recule. Je sais bien que certains animaux avancent en reculant ! Les écrevisses, dit-on.

M. Charles Lederman. Elles avancent de côté !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. Monsieur Dreyfus-Schmidt, alors que je ne suis à la chancellerie que depuis un an, je vais lancer la construction de 20 000 places : 15 000 plus 5 000 dans le cadre du budget 1987.

Sachez que cela représente plus que ce qui a été créé par mes prédécesseurs depuis 1900. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Charles Lederman. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lederman, pour répondre au Gouvernement.

M. Charles Lederman. Au cours du débat, même s'il n'est pas très long, nous aurons l'occasion de formuler un certain nombre d'observations, de proposer, malgré tout, un certain nombre d'amendements et de dire de façon beaucoup plus complète, mais nous l'avons déjà dit au cours de la discussion générale, ce que nous pensons des projets du Gouvernement sur ce problème concernant effectivement, nous le reconnaissons, la dignité de l'homme lorsqu'il est détenu.

Vous avez dit, monsieur le garde des sceaux, que le temps est heureusement un allié irremplaçable. C'est vrai, mais je constate que vous avez fait en sorte, au mois de décembre 1986, que cet allié vous manquât. Que serait-il advenu, monsieur le ministre, si, par hypothèse, on avait poursuivi le débat jusqu'à son terme ? Quel serait aujourd'hui l'état de vos réflexions puisque vous nous avez dit tout à l'heure encore que le thème central de celles-ci et de votre action était les prisons ?

Je tiens à dire au sujet de votre préoccupation essentielle que votre affirmation ne m'a pas étonné : j'ai retrouvé là des principes qui guident votre politique pénale : le tout répressif.

Je viens de parler de la situation pénitentiaire qui, c'est vrai, pour reprendre votre qualificatif, est « insoutenable ».

Mais ne croyez-vous pas que l'on puisse dès à présent modifier totalement cette situation pénitentiaire sans construire un certain nombre de « logements » - c'est le terme que vous avez employé tout à l'heure en commission, en nous indiquant, au sujet de la construction de prisons

nouvelles, qu'un « logement » coûterait 250 000 francs au lieu de 400 000 francs - et sans qu'il soit nécessaire de s'adresser au privé, de lui faire des cadeaux - j'y reviendrai dans quelques instants - simplement en appliquant réellement la règle qui est inscrite dans nos codes, à savoir que la détention préventive est l'exception et que la liberté provisoire est le droit ? Cela figure à l'heure actuelle dans nos codes. Il existe même de nombreuses circulaires à ce sujet.

Néanmoins, l'impression qui domine est que l'on écrit quelque chose et que l'on conseille le contraire : sur les 50 000 détenus en France à l'heure actuelle, plus de 50 p. 100 sont en détention préventive ; or, si les règles étaient appliquées - et vous le savez bien ! - une telle situation n'existerait pas.

Par ailleurs, il y a autre chose, à savoir les mesures de substitution. Vous dites et vous répétez - vous l'avez rappelé à l'instant - « pourquoi ne pas appliquer les mesures de substitution » ? Mais, en même temps, vous dites aux magistrats qu'ils sont trop laxistes.

Comment voulez-vous que les magistrats, qui, quelle que soit leur volonté d'indépendance, sont sensibles aux suggestions du garde des sceaux, s'y retrouvent ? Plutôt que d'infliger des peines de substitution, ils appliquent quant à eux les règles que vous leur donnez, à savoir la règle pure et simple de l'enfermement. Croyez-vous que, quel que soit le nombre des prisons, quelle que soit même l'application des peines de substitution, vous arriverez à éliminer toute poursuite aboutissant à l'enfermement ? Tel est le débat essentiel, sur lequel vous n'avez pas varié : quelles mesures prendre sur les plans économique, social et politique pour régler les difficultés de toutes celles et de tous ceux qui, un jour, aboutissent en prison ?

Vous êtes d'ailleurs si peu convaincu vous-même de ce que vous dites concernant les peines de substitution que vous avez avancé à plusieurs reprises, par écrit et oralement aujourd'hui encore, que l'on doit compter - c'est l'un des motifs pour lesquels vous voulez construire des prisons - sur 8 000 détenus de plus par an.

Et vous dites, malgré tout, que vous voulez éviter la prison qui fabrique des récidivistes ! En réalité, vous faites tout pour que ces récidivistes soient de plus en plus nombreux, parce que l'enfermement est devenu la règle essentielle de votre politique pénale.

Cela étant, je ne suis pas d'accord avec ce qu'a dit à l'instant Michel Dreyfus-Schmidt. Je pense que, hélas ! votre texte subsiste, même si vous en avez supprimé dix-huit articles sur dix-neuf. Il est vrai que ce qui reste de l'article 1^{er} n'est pas dû à votre initiative : c'est le travail construit fort sagement par notre camarade Rudloff... (*Exclamations ironiques sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. Il s'agit de notre collègue !

M. Charles Lederman. Rudloff, je vous ai fait avancer d'un coup, et de quelle manière ! C'est dire en même temps dans quelle estime je vous tiens. ! (*Sourires.*)

Cela étant, ce n'est pas la première fois que notre collègue Rudloff vole au secours du Gouvernement. Il le fait d'ailleurs avec beaucoup d'habileté. Cependant, dans son principe, le texte subsiste.

En effet, ce projet de loi traduit pour la question qui nous intéresse aujourd'hui la volonté du Gouvernement de privatiser, de faire des cadeaux, et quels cadeaux !

M. le président. Mon cher collègue, veuillez conclure !

M. Charles Lederman. Il s'agit, non plus de 12 milliards de francs mais de 15 milliards de francs ! Il vise également à faire disparaître toutes les garanties relatives aux marchés de travaux publics. Vous ne l'avez pas dit, monsieur le ministre, mais vous le direz.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Lederman ; il s'agit d'une réponse au Gouvernement.

M. Charles Lederman. Je conclus, monsieur le président.

En réalité, vous faites un cadeau encore plus somptueux et toujours aux mêmes, comme par hasard ! C'est en effet avec les plus gros que vous voulez traiter et que vous avez d'ailleurs sans doute déjà traité. (*Protestations sur les travées du R.P.R.*)

En effet, vous nous avez dit que, d'une manière informelle certes, vous aviez déjà demandé des réponses ; sans doute en avez-vous déjà reçues !

Par conséquent, vous ne nous apprenez rien avec ces prétendues modifications. Il s'agit de l'application de votre libéralisme : un peu plus de cadeaux toujours aux mêmes.

Tout le reste, vous ne vous en préoccupez pas même si vous nous dites que c'est là le thème de votre réflexion principale. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. Je souhaite que le Sénat soit informé de ce problème que pose la croissance de la population pénitentiaire. Je souhaite que l'on ne tienne plus le raisonnement faux qui consiste à dire que plus on construit de prisons, plus il y a de prisonniers.

En réalité, nous nous trouvons devant l'obligation de faire face à trois exigences : premièrement, éliminer les locaux vétustes, soit au moins dix mille places ; deuxièmement, réduire la surpopulation actuelle, qui atteint entre 300 p. 100 et 400 p. 100 dans certaines prisons, des cellules de huit à neuf mètres carrés pouvant contenir quatre ou cinq détenus ; troisièmement, faire face à la croissance que l'on observe aujourd'hui et que l'on observait déjà du temps de mon prédécesseur qui ne pouvait pourtant pas être accusé d'avoir la paranoïa de l'enfermement.

M. Jean Dumont. Lui, il libérerait tout le monde !

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. Or, au cours des trois dernières années, l'augmentation s'élève non à 8 000 par an, comme le disait M. Lederman, mais de 6 000 à 7 000. Telle est la réalité.

Est-ce à dire que cette croissance va se poursuivre indéfiniment ? Bien sûr que non ! Une limite sera trouvée.

Mais, dans l'état actuel des choses, nous savons, par toutes les études comparatives qui ont été faites, que, en France, il régnait une sous-incarcération par rapport à la moyenne des pays similaires. Or, à partir du moment où les parquets et les tribunaux mènent une politique plus ferme, à partir du moment où les délinquants savent qu'ils seront punis, il y a effet dissuasif ; ce dernier commence à se faire sentir actuellement dans notre pays ; voilà une des explications - ce n'est pas la seule, bien sûr - de la baisse de la délinquance.

J'ajoute que, contrairement à ce qu'a dit M. Lederman, il y a une volonté du Gouvernement d'infléchir progressivement la pratique des tribunaux tendant à infliger des peines très longues qui ne sont que très faiblement exécutées et à leur substituer des peines plus courtes qui soient réellement exécutées. Il y a en même temps la volonté d'ajouter à cette sanction par l'emprisonnement une sanction, dite de substitution, par le travail d'intérêt général qu'il faut développer et par d'autres formules, telles que les chantiers de jeunes, que j'ai mises en application et qui révèlent leur caractère positif et constructif.

Voilà ce qui me permet de dire que l'étiage à peu près normal doit être, dans notre pays, de l'ordre de 60 000 à 65 000 détenus. Par conséquent, il est nécessaire d'équiper notre système pénitentiaire de façon qu'il puisse absorber ces détenus tout en lui permettant en même temps d'assurer la fonction de réinsertion.

Un dernier mot sur la détention provisoire. M. Lederman accuse le Gouvernement de mener une politique tendant à développer cette détention par une volonté d'incarcération systématique. Je lui dirai simplement que deux chiffres viennent démentir ce qu'il vient de dire. Lorsque je suis arrivé au ministère de la justice, le taux des prévenus dans l'ensemble de nos prisons était supérieur à 50 p. 100 ; il ne cesse de baisser depuis ; il est aujourd'hui inférieur à 43 p. 100. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Le Grand, pour répondre au Gouvernement.

M. Jean-François Le Grand. Monsieur le président, permettez-moi, très brièvement, de faire deux réflexions, d'abord, sur la forme des interventions de nos deux collègues MM. Dreyfus-Schmidt et Lederman, ensuite, sur le fond.

M. Dreyfus-Schmidt a parlé de « reculade du Gouvernement » et a fustigé cette attitude non vindicative qui consiste à changer souvent d'idée. Il a d'ailleurs repris, ce faisant, des propos que l'on a entendus dans l'autre assemblée, cet après-midi, dans la bouche d'un ancien Premier ministre.

Quant à M. Lederman, il a parlé de cadeau somptueux, utilisant une certaine rhétorique dont il est coutumier.

En fait, en ce qui me concerne, j'ai simplement l'impression que ces deux observations tenaient beaucoup plus à la frustration qu'ils ressentent d'un débat manqué (*Protestations sur les travées socialistes et communistes*), qu'ils regrettaient vivement de n'avoir pu s'exprimer ni utiliser cette tribune pour faire des effets de manche peut-être, ou du moins pour faire état d'un certain nombre de convictions ou d'observations.

J'en arrive à ma réflexion sur le fond. Je me réjouis, quant à moi, que le Gouvernement fasse ce qu'il a à faire. Nous reprenons d'ailleurs à notre compte ce qu'a dit tout à l'heure M. le garde des sceaux.

Je n'entrerai pas dans le détail ; en effet, au cours de sa deuxième intervention, il a répondu beaucoup plus complètement et beaucoup plus brillamment que je ne pourrais le faire moi-même.

Permettez-moi toutefois de faire savoir également que, de ce côté-ci de l'hémicycle, nos pensées vont en ce moment vers les gardiens de prison. Grâce à l'initiative du Gouvernement, ils vont enfin pouvoir travailler dans des conditions beaucoup plus décentes, beaucoup plus correctes et beaucoup plus dignes, en tout cas, de leur fonction. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Très bien !

M. Marcel Rudloff, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, au règlement et d'administration générale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Marcel Rudloff, rapporteur. Et si je ne parlais pas, la parole serait-elle donnée à M. Dreyfus-Schmidt ?

M. le président. Non, monsieur le rapporteur.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Quel dilemme !

M. Marcel Rudloff, rapporteur. C'est cornélien ! (*Sourires.*)

Je crois quand même devoir indiquer à quel stade du débat nous en sommes arrivés. Les interventions qui ont été faites l'ont été à une période transitoire entre la discussion générale, qui est close depuis un certain temps - depuis le mois de décembre exactement - et la discussion des articles, qui n'est pas encore commencée pour la simple raison que la commission n'a pas eu le temps de délibérer de l'ensemble des amendements déposés tant sur le texte ancien que sur ceux que vient de déposer le Gouvernement.

Je me garderai donc de me laisser entraîner, en tant que rapporteur de la commission des lois, dans un débat qui, à l'heure actuelle, ne doit pas se dérouler. Il ne peut y avoir, à ce stade de la discussion, aucune appréciation qualitative sur les amendements qui ont été déposés.

Je rappellerai simplement que le Sénat et sa commission des lois ont délibéré, au mois de décembre dernier, sur une situation dans les établissements pénitentiaires qui était connue ; elle était intenable.

La situation d'alors était celle d'un blocage des crédits publics, et cela durait depuis des années. En effet, les rapporteurs successifs du budget de la justice s'étaient succédé, en vain, à cette tribune pour obtenir des gouvernements successifs des crédits supplémentaires en faveur du système pénitentiaire.

C'est la raison pour laquelle la commission des lois, suivant l'initiative du Gouvernement, a essayé de trouver une formule qui réponde à une situation proprement intenable tout en sauvegardant les principes essentiels de la suprématie de l'Etat. C'est ce que nous avons fait en définissant ce qui devait rester de la responsabilité de l'Etat et ce qui pouvait être privatisé.

Or, nous apprenons avec satisfaction qu'aujourd'hui la situation n'est plus bloquée et que, par conséquent, le subsidiaire privatisé, que nous avons imaginé au mois de décembre, devient, en grande partie, inutile.

Tel est le sens de l'intervention nouvelle de M. le garde des sceaux ; tel est le sens du fait nouveau dont nous devons tous nous réjouir, nous tous qui savons ce que représente, dans le pays, l'exécution de la peine, nous qui connaissons l'importance sociale pour un pays civilisé des établissements pénitentiaires, des détenus et des gardiens.

Nous devons nous réjouir que le Gouvernement ait mis à la disposition du garde des sceaux et de l'administration pénitentiaire des moyens nouveaux qui permettent de répondre à la situation que nous avons dénoncée voilà si longtemps.

Nous allons donc pouvoir maintenant, à partir de ces données nouvelles, examiner les amendements qui ont été déposés avant la nouvelle communication de M. le garde des sceaux, voire depuis.

Au point où nous sommes parvenus, il est vain de poursuivre la discussion. Nous devons nous réunir, à la diligence de M. le président de la commission des lois, en commission des lois pour commencer l'examen des amendements, après quoi nous reprendrons le débat par la discussion des articles et des amendements qui s'y rapportent. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Jacques Larché, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Larché, président de la commission. A cet instant, je souhaite faire quelques propositions de calendrier ; celles-ci respecteront d'ailleurs l'ordre qui avait été fixé par la conférence des présidents.

Au préalable, je dirai que nos collègues MM. Dreyfus-Schmidt et Lederman me paraissent avoir une singulière conception du débat parlementaire. Le problème a été posé, et ce problème nous le connaissons : l'indignité de notre système pénitentiaire. Quand on parle de cette indignité, on pense aux détenus, mais, comme cela a été dit excellemment par notre collègue M. Le Grand, on doit aussi penser aux gardiens, qui exercent souvent leurs fonctions dans des conditions intolérables.

Pour la première fois, un Gouvernement, qui est celui que nous soutenons, prend ce problème à bras le corps et, pour la première fois, comme l'a dit M. le garde des sceaux, un certain nombre de places vont être construites en même temps qu'un certain nombre de gardiens vont être recrutés, si bien que le système pénitentiaire français sera enfin en concordance avec un texte qu'on oublie un peu trop souvent, mais que nous avons suscité et ratifié : la convention européenne des droits de l'homme. En effet - je n'hésite pas à le dire - nombre de nos prisons ne sont pas en conformité avec les stipulations de ce texte.

Nous avons donc cheminé. Nous avons essayé de trouver des solutions. Ces solutions, grâce à notre rapporteur, nous les avons imaginées. Nous avions la faiblesse de penser que, dans l'état actuel de nos propositions, elles étaient bonnes et, pour parler vulgairement, qu'elles auraient tenu la route devant le Conseil constitutionnel.

Mais, maintenant, nous allons plus loin. Nous avons la ressource nécessaire pour faire ce qui doit l'être, c'est-à-dire mettre en place un système pénitentiaire qui corresponde véritablement aux besoins sociaux et humains d'une population qui doit être hélas ! pour les délits qu'elle a commis, normalement incarcérée.

J'en viens au calendrier de nos travaux que je propose et qui devrait pouvoir être accepté par le Sénat tout entier.

Nous devons d'abord nous réunir en commission. Vingt et une heures quarante-cinq me paraît être maintenant une heure raisonnable. Une fois qu'auront été examinés les amendements, il est tout à fait possible que certains de nos collègues, qui avaient eux-mêmes déposé des amendements, aient à décider du sort de ces derniers ou aient envie aussi - c'est tout à fait légitime - de déposer des sous-amendements aux amendements retenus par la commission.

Par ailleurs, une réunion de la commission est normalement prévue demain matin, mais le programme en est déjà chargé. Je proposerai donc à la commission de se réunir demain encore à seize heures. Le Sénat devant siéger à dix-sept heures pour entendre l'éloge funèbre d'un de nos col-

lègues, nous pourrions, à l'issue de cet éloge funèbre, reprendre nos travaux en séance aux alentours de dix-huit heures.

Telles sont les propositions que je sou mets au Sénat.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole.

M. le président. Avant de donner la parole à M. Dreyfus-Schmidt, pour répondre à la commission, je me dois d'interroger le Gouvernement sur les propositions qui viennent d'être faites par M. le président de la commission, car elles modifient l'ordre du jour.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux. Le Gouvernement les accepte.

M. le président. Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Monsieur le président, permettez-moi de vous faire observer que c'est après le premier représentant de la commission que j'avais le droit de répondre, car je voulais le faire sur le fond et non pas sur la forme.

Le Gouvernement dispose ici d'une majorité extraordinaire. M. le ministre vient dire que l'on va privatiser les prisons, et la majorité de dire, « bravo ! », « d'accord ! ». (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Etienne Dailly. Nous n'avons jamais dit cela !

M. Jacques Larché, président de la commission. Mais non !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il revient quatre mois après pour dire qu'il n'est plus question de privatiser, et la majorité de dire encore, « bravo ! », « d'accord ! ». (*Exclamations sur les mêmes travées.*)

M. Jacques Larché, président de la commission. C'est mauvais, monsieur Dreyfus-Schmidt !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Monsieur le ministre, on a le sentiment que le Gouvernement, plutôt que de connaître un nouvel échec devant le Conseil constitutionnel, a fini par préférer desserrer les cordons de la bourse. Tant mieux, mais vous ne pouvez pas nous empêcher de dire que c'est une reculade.

M. Jacques Larché, président de la commission. Vous n'avez pas lu le texte !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Nous avons dit : si vous voulez faire des prisons, empruntez, usez de l'argent public.

M. Marcel Rudloff, rapporteur. Comment vous l'avez fait !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous prétendiez que ce n'était pas possible. Maintenant, ça l'est ; vous avez de l'argent. En fait, vous finissez par faire ce que nous vous recommandions.

Nous aimerions d'ailleurs avoir des détails à ce propos. D'où vient cet argent ? Ne faut-il pas voter un collectif budgétaire ? De quelle somme disposez-vous ? Il paraît que vous avez un écrit. Celui-ci a-t-il une valeur législative en matière financière ?

Vous vous êtes surtout opposé à vos prédécesseurs. J'entends bien que vous parliez de votre prédécesseur immédiat. Il est vrai que celui-ci a eu du mal à porter la création de places à sept cents par an, soit beaucoup plus que ce que l'on faisait avant lui, notamment parce que de nombreux membres de l'actuelle majorité s'indignaient que l'on pût construire des prisons « trois étoiles » pour les criminels et les délinquants.

Pour notre part, aujourd'hui, nous ne vous disons pas cela. Nous reconnaissons avec vous que les prisons doivent être plus décentes qu'elles ne le sont.

Mais si c'est à vos prédécesseurs depuis quatre-vingt-sept ans que vous vous comparez à votre avantage, dès lors il n'y a plus de problème entre votre prédécesseur et vous.

En attendant, on a pris du retard. En effet, en 1986, on était prêt, par exemple, à lancer la construction d'une prison à Pontoise et on ne l'a pas fait. Lors de la réunion de la commission de surveillance du 7 janvier 1987 - cela figure dans le rapport de M. Rudloff sur les visites des prisons -, M. le préfet a déclaré : « En 1984, il semblait que le projet

pourrait se concrétiser, d'autant plus que la maison d'arrêt de Pontoise était classée dans les opérations prioritaires. Depuis, une nouvelle orientation s'est produite. Le gouvernement envisage, d'une part, de poursuivre les travaux d'entretien des bâtiments et, d'autre part, de confier la construction et même la gestion des nouvelles maisons d'arrêt au secteur privé. »

C'est à cause de votre projet de privatisation que l'on a, en fait, retardé le lancement de la construction de prisons !

M. Marcel Rudloff, rapporteur. Allez, allez !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous prétendez maintenant avoir les moyens nécessaires. Nous espérons que vous nous direz exactement lesquels et comment vous pouvez en disposer alors que, à notre connaissance, aucun collectif budgétaire n'est actuellement annoncé. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer à la prochaine séance la suite de la discussion de ce projet de loi. (*Assentiment.*)

5

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Paris, le 2 avril 1987.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite de la nomination des vice-présidents, questeurs et secrétaires, à laquelle l'Assemblée nationale a procédé dans sa séance du 2 avril 1987, son bureau se trouve ainsi composé :

« *Président.* - M. Jacques Chaban-Delmas.

« *Vice-présidents.* - MM. Charles Millon, Claude Labbé, Philippe Mestre, André Billardon, Alain Richard et Jacques Fleury.

« *Questeurs.* - MM. Roger Corrèze, Christian Laurissergues et Francis Geng.

« *Secrétaires.* - MM. François Bachelot, Bruno Bourg-Broc, Bruno Gollnisch, Georges Hage, Mme Marie-France Lecuir, M. Pierre Mauger, Mmes Christiane Papon, Monique Papon, MM. Gilles de Robien, Jacques Roux, Mme Odile Sicard et M. Jean-Paul Virapoullé.

« Je vous prie, monsieur le président, d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« *Signé :* Jacques Chaban-Delmas. »

Acte est donné de cette communication.

6

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. - M. Pierre Salvi demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports de bien vouloir exposer au Sénat la politique que le Gouvernement entend mener en matière d'aménagement du territoire et de préciser à cette occasion les suites qu'il entend donner au rapport sur la politique d'aménagement du territoire remis par M. Olivier Guichard au Gouvernement (n° 114).

II. - M. Rémi Herment demande à M. le ministre de l'agriculture, de lui indiquer quelles peuvent être les perspectives économiques des producteurs de lait, et en particulier des jeunes exploitants candidats à l'installation dans ce secteur, compte tenu de la poursuite et du renforcement des mesures de limitation de la production décidées par la Communauté en 1986 : réduction des quotas de 6 p. 100 au cours de la campagne 1987-1988 et de 2,5 p. 100 en 1988-1989. Cette situation sera encore aggravée si les propositions de la Com-

mission des Communautés européennes tendant à un gel des prix du lait exprimés en écus sont adoptées par les Douze. Il s'inquiète, en outre, des répercussions éventuelles sur les prix des produits laitiers des nouvelles conditions de l'intervention décidées à Bruxelles, le 3 mars dernier.

Il lui demande comment sont calculées et appliquées les provisions sur pénalités aux producteurs qui ont dépassé leur quota au cours de la précédente campagne. Il souligne les graves difficultés de trésorerie qu'occasionne le paiement de ces provisions et demande s'il serait envisageable de dispenser les petits producteurs de les acquitter.

Enfin, il lui fait part du dilemme qui se traduit entre la nécessaire restructuration pour sauver les producteurs de lait de certains départements qui seront capables d'être compétitifs demain, en 1992, lors du marché unique européen, et le besoin essentiel de garder à ces départements leur tissu rural (n° 115).

III. - M. Jean-François Pintat attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, sur l'urgence de la réalisation des satellites de télédiffusion T.D.F. 1 et T.D.F. 2. Il y va de la survie d'une grande partie de l'industrie électronique française. Il désirerait connaître les mesures qui sont envisagées par le Gouvernement dans ce domaine, notamment le programme de réalisation et de financement prévu (n° 116).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

7

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Pierre Salvi, Daniel Hoeffel, Charles-Henri de Cossé-Brissac, René Ballayer, Paul Girod et André-Georges Voisin une proposition de loi tendant à instituer une commission nationale de réforme de la fiscalité locale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 167, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée au mercredi 8 avril 1987, à dix-sept heures et le soir :

1. - Eloge funèbre de M. Noël Berrier.

2. - Nomination des membres de la commission prévue à l'article 105 du règlement, chargée d'examiner la proposition de résolution de M. André Méric et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Raymond Courrière, sénateur de l'Aude (n° 150, 1986-1987).

3. - Suite de la discussion du projet de loi (n° 75, 1986-1987), relatif au fonctionnement des établissements pénitentiaires. Rapport (n° 102, 1986-1987) de M. Marcel Rudloff, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Personne ne demande la parole ?..

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT
(Application des articles 76 et 78 du Règlement)

Commémoration du génocide du peuple arménien

153. - 6 avril 1987. - **M. Charles Lederman** demande à **M. le Premier ministre** que le Gouvernement de la République française, tenant pleinement compte du génocide dont le peuple arménien fut victime en 1915 de la part du gouvernement ottoman, décide d'en assurer chaque année la commémoration sur le sol national, afin d'œuvrer à la reconnaissance par la communauté internationale de ce crime contre l'humanité.

Remise en cause de l'aide accordée par certaines municipalités aux familles de cheminots

154. - 6 avril 1987. - **M. Louis Minetti** fait part à **M. le ministre de l'intérieur** de l'émotion de la population de plusieurs municipalités des Bouches-du-Rhône, en particulier des cheminots. Le préfet de ce département vient en effet de remettre en cause les décisions des municipalités de Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc, Martigues, Gardanne et La Penne-sur-Huveaune de venir en aide aux enfants d'employés de la S.N.C.F. L'autonomie communale fut une des grandes revendications populaires qui firent la France. Inscrite dans la Constitution de la République, elle doit être respectée. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage d'intervenir pour qu'elle le soit dans les cas qu'il lui a signalés.